AR Prefecture
016-211600903-20261021-2026_106-DE
Reçu le 23/10/2026

CHÂTEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 25

République Française

Délibération N° 2026-106
Conseil Municipal du 21 Octobre 2026

DATE DE CONVOCATION : 15 OCTOBRE 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLÉGER - A. DUBRUN - V. MABIN – P. FRÉON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS - J. VALLANTIN-DULAC - D. LETZELTER - J. LESERVOISIER - C. MARCHAL-HEITZ – M. BARO –L. FLEURIEAU - R. FRADET – F. GUIRAO – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUI –

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE – B. ALLAFORT donne pouvoir à A. DUBRUN – S. RAYNAUD donne pouvoir à R. FRADET - S. DELMAS donne pouvoir à P. FRÉON - E. OLIVIER donne pouvoir à S. BROUILLET - L. BOUTENEGRE donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : T. DEGRANDE – B. ALLAFORT - S. RAYNAUD - S. DELMAS - E. OLIVIER – S. GOUTY – S. HERBRETEAU - L. BOUTENEGRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : R. FRADET

Recensement 2027 – désignation d'agent coordonnateur et créations d'emplois d'agents recenseurs et mode de rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est notamment chargé de procéder aux enquêtes de recensement. L'opération de recensement de la population de la commune de Châteauneuf sur Charente est prévue du 20 janvier au 19 février 2022.

Selon l'article 156 de la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité « les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, agents de la commune ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale affectés à cette tâche, et recrutés par eux, à cette fin »

La désignation des agents recenseurs et leur condition de rémunération sont du ressort de la commune. Les agents sont nommés par arrêté municipal.

Dans le cadre des opérations de recensement à effectuer en début d'année 2027, il est proposé de créer 7 postes d'agents recenseurs. Leur rémunération brute serait calculée en fonction du nombre de questionnaires remis, et comme suit :

- Feuillet logement : 1.40 € par feuillet
- Feuillet individuel : 2.10 € par feuillet
- Forfait formation (6 heures) : 80 €
- Forfait pour la tournée de reconnaissance : 85 €
- Forfait pour les frais de carburant : 120 €
- Forfait pour fin de mission : 100 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
016-211600903-20261021-2026_106-DE
Reçu le 23/10/2026

Il est proposé de désigner Madame RABILLÉ Florence en tant que coordonnateur communal principal et Madame SIMONET Sabrina en tant que coordonnateur communal adjointe pour la mise en œuvre et le suivi des opérations de recensement ainsi que l'encadrement des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 25 VOIX POUR** :

- DE DESIGNER Madame Florence RABILLÉ en tant que coordonnateur principal et Madame SIMONET Sabrina en tant que coordonnateur adjointe pour les opérations de recensement 2027,
- D'accepter la rémunération des coordonnateurs par la récupération d'heures supplémentaires,
- DE CREER 7 emplois d'agents recenseurs du 11 Janvier au 20 Février 2027,
- DE FIXER le mode de rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Feuillet logement : 1.40 € par feuillet
- Feuillet individuel : 2.10 € par feuillet
- Forfait formation (6 heures) : 80 €
- Forfait pour la tournée de reconnaissance : 85 €
- Forfait pour les frais de carburant : 120 €
- Forfait pour fin de mission : 100 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents au bon déroulement des opérations de recensement sur la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE (16120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.